

Le : 16 juillet 2019 à 13:27 (GMT +02:00)
De : "Michele PINSIVY"
À : "Langoelanmairie" <Langoelan.mairie@wanadoo.fr>
Objet : enquête publique EARL KERMARIA

BONJOUR Madame JOUEN

Veillez trouver en p.j mes observations concernant la création de deux poulaillers au lieu-dit "KERMARIA"

Je vous en souhaite bonne réception

michèle PINSIVY

Madame Nicole JOUEN commissaire enquêtrice.

Enquête publique

EARL DE KERMARIA 56160 LANGOELAN Demande d'autorisation d'exploiter une création d'un élevage avicole de 120 000 emplacements de volailles de chair au titre de la protection de l'environnement. Et la création d'un forage d'eau pour l'alimentation de cet élevage.

Le site est implanté en zone agricole, à 1,2 km au nord du bourg sur les parcelles ZY 10 et ZY 34, l'accès se fera depuis la voie communale n°106.

réponse de Mme PINSIVY Michèle demeurant à SILFIAC

Mon propos n'est nullement de mettre en difficulté deux jeunes futurs éleveurs dans leur projet d'entreprise, mais de relever la pertinence d'un tel projet.

1 Modèle industriel et économique.

j'attire l'attention sur un projet industriel fondé sur une production intensive au coût le plus faible possible . Ce qui ne mettra pas en valeur la bonne volonté, le courage et les heures de travail de ces deux jeunes .

Bien au contraire, l' EARL Kermaria servira les attentes des industriels de l'agro-alimentaire (SANDERS Bretagne) qui misent sur sa vente de nourriture et commercialisera les animaux.

Et dépendra également de l'entreprise LEMEE pour l'exportation du fumier composté.

De plus l'endettement financier permettra t-il à ces deux jeunes de faire vivre leur famille sans les mettre dans l'embarras ??

L'EARL Kermaria sera un maillon d'une chaîne importante d'industrialisation de production et de commercialisation.

Or ce modèle est dépassé, en effet :

les consommateurs se préoccupent de plus en plus de la qualité de leur nourriture (nutri-score) et du respect de l'environnement, l'alimentation est lié à la santé et la juste rémunération des producteurs. « (Que ton aliment soit ton médicament Hippocrate). »

Ce projet est-il viable dans le temps ?? Quand de nombreux changements interviennent dans les valeurs sociétale ainsi que dans les décisions agricoles européennes, mondiales et politiques ???

2 L'aspect écologique et protection de l'environnement.

La construction de deux poulaillers de 2222 m2 chacun d'un hangar de 402 m2 d'une plate-forme de compostage de 690 m² (dalle béton de 308 m² et fosse de 132 m³) et d'un forage afin d'alimenter l'élevage.

Page 17 « D'autre part, nous sollicitons une dérogation à l'article L512-6 du code de l'environnement, pour l'utilisation d'une échelle différente concernant le plan d'implantation au 1/500ème (norme = 1/200ème) » cet élément figure sur le courrier adressé au préfet du Morbihan, j'aimerais que ce passage soit approfondi, et mieux expliqué.

« Zone Natura 2000 Le projet est implanté hors de toute zone Natura 2000. La plus proche est celle de "Rivière Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre", le projet n'aura pas d'incidence notable, et ne sera pas de nature à porter atteinte aux habitats et espèces recensés sur la zone Natura 2000. »

Contrairement à ce qui est indiqué par le syndicat du bassin du Scorff dans le plan de gestion de l'étang du Dordu et de sa zone humide en juin 2012 « le Dordu est situé dans le périmètre NATURA 2000 du bassin versant de la vallée du Scorff ».. Ce document peut être consulté à la mairie de Langoelan .

Le projet se situe dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (**ZNIEFF type 2**). Comme le précise en (page 59 EARL kermaria 2) ce type de zone est riche en biodiversité dont une source de pollution mettrait en péril la pérennité d'espèces animales et florales à fortes valeur patrimoniale. Également entouré de zones boisées pouvant caractériser un corridor écologique de protection. D'ailleurs de nombreuses faunes et flores sont citées dans le projet .

L'unité de compostage est situé à 40 m du ruisseau de Kerlann qui alimente le Dordu et suit son cours dans le Scorff au niveau du moulin du Paradis . La quantité d'effluents produits 600 t par an sera importante et représentera un amendement trop important pour le milieu agricole, de plus aucune indication de ces épandages n'est indiquée par la société LEMEE, ce projet met tellement d'interlocuteur en jeu que beaucoup d'éléments restent inexpliqués et bien flous.

Ceci m'amène à poser la **question de l'ammoniac**, Eaux et Rivières de Bretagne et l'Agence Régionale de Santé viennent justement de sensibiliser la population sur la pollution de l'air par l'ammoniac qui participe à la formation de particules fines entraînant les maladies chroniques et cardio-vasculaires entre autres.

L'ADEME décrit : « l'ammoniac(NH3) est un composé chimique émis par les déjections des animaux et les engrais azotés, leur dépôt excessif en milieu naturel peut conduire à l'acidification et l'eutrophisation des milieux. Il peut se recombinaison dans l'atmosphère avec des oxydes d'azote et de soufre pour former des particules fines (PM2,5). Une contribution importante de l'ammoniac est observée lors des pics de particules fines au début du printemps en période d'épandage de fertilisants et d'effluents d'élevage. Premier émetteur d'ammoniac, la France doit réduire ses émissions nationales d'ammoniac de 13% avant 2030. »

Les produits pétroliers stockés sur le site est importante (essence, naphthas, kérosènes, gazole, fioul lourd) 1176 ce qui implique des risques sérieux de pollution et d'incendie. L'utilisation de panneaux photovoltaïques en toiture auraient été préférable.

La consommation d'eau, le forage permettra de pomper 3511 m3 d'eau par an cela est important dans la mesure où la situation des nappes phréatique fluctue énormément avec le dérèglement climatique. Ce qui me permet également d'aborder :

Les zones humides car en page 28 ce commentaire émis :

« le projet est en dehors des zones humides répertoriées sur la commune. »

Mais le plan présenté montre au contraire que le site de kermaria est comme une île au milieu de l'eau et très proche de l'étang du Dordu

La vie animale , des poulets vivants enfermés, entassés (22 à 30 par m2) est-ce raisonnable ???

CONCLUSION

Il s'agit d'un projet neuf qui impose l'obligation d'être plus performant que les projets standards actuels et le constat c'est la non prise en compte de l'environnement et de l'évolution actuelle des consommateurs et de la réduction des effets délétères sur la population et le dérèglement climatique. Les risques seront pris par ces deux jeunes et le profit par les industriels et les banques.

C'est pourquoi je ne soutiens pas un tel projet.

J'invite Mr LEFUR et Mr METAYER à mettre en œuvre leur qualification et leur expérience pour évoluer vers un projet de qualité et dans un lieu sans risque. Le terrain de Kermaria peut être utilisé pour faire de la culture sans intrants.